Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2012

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.

2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.

3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Office fédéral de l'environnement (OFEV)
Olivier Biber
Collaborateur des activités internationales
CH-3003 Berne
Tél: +41 (0)31 323 06 63
Fax: + 41 (0)31 323 89 74
E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A

Date d'inscription

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :
11 avril 2011

3. Pays :
Suisse

4. Nom du site Ramsar :
Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.
Les Grangettes

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)
a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit X

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site
Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou
Si les limites du site ont changé :
i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies pour correspondre aux limites de la réserve OROEM X ; ou
iii) les limites ont été réduites**
et/ou
Si la superficie du site a changé :
i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
ii) la superficie a été agrandie pour correspondre aux limites de la réserve OROEM X ; du site marécageux des Grangettes, du Plan d'affectation cantonal N° 291 bis ou
iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

Pas du changement

---

7. Carte du site :
Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : **X**
ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) : ☒
iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs ☒

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :
P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.
La délimitation du site est celle d' aires protégées existantes au niveau national (réserve d'oiseaux d'eau et site marécageux d'importance national) et cantonal (Plan d'affectation cantonal N° 291 bis).

---

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :
Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.
46° 25'N 6°51'E (en raison de changement de la superficie)

---

9. Localisation générale :
Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.
Cantons: Vaud et Valais
Communes: **Vaud** : Noville, Villeneuve, Montreux, Vevey
Valais : St-Gingolph - Port-Valais
Le site est situé à proximité immédiate de la petite ville de Villeneuve (canton de Vaud) et à celle de St-Gingolph (canton du Valais) et du Bouveret. En plus il avoisine les villes de Montreux et Vevey dans la canton de Vaud.

---

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

m (moyenne)
372 m – 377 m (minimale/maximale)

11. Superficie : (en hectares)
6'342 hectares.

---

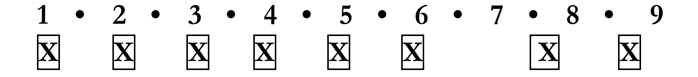
12. Description générale du site :
Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.
Situé à l'extrémité orientale du Lac Léman, dans la plaine alluvionnaire du Rhône, s'est formé le plus important delta de plaine de Suisse. Malgré la perte de sa dynamique naturelle depuis l'endiguement du Rhône, ce site reste un paysage exceptionnel. Les Grangettes constituent le vestige le plus évocateur de l'immense zone alluviale et marécageuse qui occupait une grande partie de la plaine du Rhône autrefois, et restent une des plus grandes zones naturelles humides de plaine en Suisse.

Le site est représentatif d'un paysage lacustre diversifié du Plateau suisse et se caractérise par une vaste surface lacustre, des zones humides étendues, des étangs, des canaux d'eau calme et des forêts alluviales. On y trouve une succession naturelle d'habitats allant des eaux libres aux forêts mésophiles en passant par des groupements de plantes aquatiques, des roselières, des prairies humides et des forêts alluviales. Le site est remarquable par la diversité de ses milieux, de sa flore et de sa faune, de même que par sa valeur paysagère. Il est en outre d'une importance fondamentale pour la protection des espèces en abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. Il constitue un site de première importance pour l'avifaune migratrice, nicheuse et hivernante.

Le site des Grangettes reste le principal rivage naturel du littoral lémanique. Son rôle de refuge pour la vie sauvage est irremplaçable.

---

13. Critères Ramsar :
Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.



1	2	3	4	5	6	7	8	9
X	X	X	X	X	X		X	X

---

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus **:**
Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1: Système unique dans la région biogéographique concernée de delta lacustre à l'état presque naturel avec une mosaïque d'habitats très diversifiés. Les milieux humides de fond de vallée à basse altitude tels que le site des Grangettes sont rares. Rive lacustre avec zonation de végétation typique de bord de lac d'eau douce avec hauts-fonds. Le site des Grangettes reste le principal rivage naturel du littoral lémanique. Son rôle de refuge pour la vie sauvage est irremplaçable. Les principaux types d'habitats présents sont constitués de: plans d'eau libre avec hauts-fonds, étangs, canaux, bas-marais, prairies humides, haies, forêts alluviales à bois dur et à bois tendre, forêts mésophiles, plantations forestières (peupliers, chênaies), prairies permanentes et jachères.

Critère 2 : Parmi les mollusques, 8 espèces sont menacées (Liste rouge des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): la mulette des canards (*Anodonta anatina*), la pisidie fluviale (*Pisidium amnicum*), la cyclade des lacs (*Musculium lacustre*), la valvée planorbe (*Valvata cristata*), la physe des mousses (*Aplexa hypnorum*), le physe européen *(Physella acuta)*, la planorbe contournée (*Bathyomphalus contortus*), la planorbe imbriquée (*Gyraulus crista*).

Dans la catégorie très menacées on retrouve les espèces de papillons suivantes (Liste rouge des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994) : l'azuré frêle (*Cupido alcetas*), le nacré de la canneberge

(*Boloria aquilonaris*), le nacré de la ronce (*Brenthis daphne*) et dans la catégorie menacée : le grand mars changeant (*Apatura iris*) et le nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*).

On relève 1 espèce d'orthoptères classée comme très menacée (EN) (Liste rouge des orthoptères menacés de Suisse, OFEV 2007): le conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) et 6 espèces classées comme vulnérables VU, le phanéroptère port-faux (*Phaneroptera falcata*), le grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*), le conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), le criquet palustre (*Chorthippus montanus*), l'oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*), le criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum).*

Parmi les odonates, 1 espèce est classée comme en danger EN, le sympétrum jaune (*Sympetrum flaveolum*) et 2 espèces sont classées comme vulnérables VU, le gomphe joli (*Gomphus pulchellus*) et le sympétrum à abdomen déprimé (*Sympetrum depressiusculum*)(Liste rouge des libellules menacées en Suisse, OFEFP 2002).

Le site abrite trois espèces de batraciens en danger EN: le triton lobé (*Triturus vulgaris*) (en limite de son aire de répartition), le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et la rainette verte (*Hyla intermedia*) et 3 vulnérables VU : le triton palmé (*Triturus helveticus*), la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le crapaud commun (*Bufo bufo*) (Liste rouge des amphibiens menacés de Suisse, OFEFP 2005) .

On relève 4 espèces de reptiles classées en danger EN au niveau suisse : la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la couleuvre tessellée (*Natrix tessellata*), la couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus viridiflavus*) Fivat 2009 et 2 espèces classées vulnérables : la coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et le lézard agile (*Lacerta agilis agilis*). On note la présence de la couleuvre vipérine (*Natrix maura*) qui figure comme espèce au bord de l'extinction (CR, Liste rouge des reptiles menacés de Suisse, OFEFP 2005) .

Concernant les espèces nicheuses de la liste rouge : 3 espèces sont en danger (EN; Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés, OFEFP 2001) : le blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la mouette rieuse (*Larus ridibundus*) et la nette rousse (*Netta rufina*) et 7 vulnérables (VU) : le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), le harle bièvre (*Mergus merganser*), le petit gravelot (*Charadrius dubius*), le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), la locustelle tachetée (*Locustella naevia*), la rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundiceus*) et la fauvette grisette (*Sylvia communis*).

Parmi les mammifères, le castor d'Europe (*Castor fiber*) figure actuellement comme espèce en danger d'extinction au niveau suisse (Liste rouge des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994) mais il pourrait basé sur le recensement de 2008, figurer dans vulnérable dans la prochaine révision de la liste rouge.

Au niveau floristique on relève dans la catégorie en danger EN, l'utriculaire intermédiaire (*Utricularia intermedia*), le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), l'orchis jaunâtre (*Dactylorhiza ochroleuca*) et dans la catégorie vulnérable VU, calamagrostide lancéolée (*Calamagrostis canescens*), le myosotis gazonnant (*Myosotis cespitosa*), le sélin à feuilles de cumin des prés (*Selinum carvifolia*), le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la véronique à écussons (*Veronica scutellata*), le souchet brun (*Cyperus fuscus*), la laîche de Hartmann (*Carex hartmanii*), la laîche faux souchet (*Carex pseudocyperus*), le potamot de Berchtold (*Potamogeton pusillus*), le schoenoplectus de Tabernaemontanus (*Schoenoplectus tabernaemontani*), la petite utriculaire (*Utricularia minor*), la grande ciguë (*Conium maculatum*), le liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et la renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*) (Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse, OFEFP 2002).

Critère 3: Le site est connu pour sa grande diversité des espèces (mollusques, batraciens, reptiles (10 espèces), oiseaux, mammifères). Le site présente une grande diversité floristique et abrite de nombreuses espèces rares et menacées des marais (Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse, OFEFP 2002). Pour les details, s'il vous plait vous référer a la justification du critère 2).
Il y a également la présence exceptionnelle du conchostracé *Limnadia lenticularis* et dans un autre registre de l'araignée *Dolomedes plantarius* .

Le site est également connu pour sa grande diversité avifaunistique (269 espèces observées).
Au total, une septantaine d'espèces nichent sur le site parmi lesquelles env. 300 couples de grèbes huppés

(*Podiceps cristatus*)
Onze espèces sont potentiellement menacées (NT) : la sterne pierregarin (*Sterna hirundo),* le fuligule morillon *(Aythya fuligula),* le pouillot fitis *(Phyloscopus trochilus),* l'hypolais polyglotte *(Hyppolais polyglotta),* la locustelle luscinoïde (*Locustella luscinoides),* le tarier pâtre (*Saxicola torquata),* le rossignol phylomèle *(Luscinia megarhynchos),* le faucon hobereau *(Falco subbuteo),* le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus),* le coucou gris *(Cuculus canorus),* le goéland leucophée (*Larus cachinnans).*

Beaucoup d'espèces, pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité particulière sont présentes ici à des effectifs d'importance nationale. Toutes les espèces hivernantes pour lesquelles la Suisse a une responsabilité au niveau international - grèbe huppé, grand cormoran, canard chipeau, nette rousse, fuligule morillon, fuligule milouin et garrot à œil d'or – utilisent le site sur leur migration ou en hiver.

Parmi les espèces de mammifères, on peut citer le castor d'Europe (*Castor fiber*) qui s'est réinstallé dans les années 1980 aux Grangettes et qui figure actuellement comme espèce en danger d'extinction au niveau suisse (Liste rouge des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994). La belette (*Mustela nivalis*), le putois (*Mustela putorius*), la musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), le lièvre commun (*Lepus europaeus*), le muscardin (*Muscardinus avellanarius*), le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et la pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) sont présents sur le site et classés comme menacés au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994).

Critère 4: En plus des espèces répondant aux critères Ramsar, jusqu'à 150 espèces d'oiseaux utilisent régulièrement le site en migration en hiver ou, en été, comme site de mue.

25 espèces de limicoles sont régulièrement présentes, principalement en escale pendant la migration. Il s'agit d'un des principaux sites de stationnement pour limicole de Suisse.

Plus de 20'000 oiseaux d'eau y sont dénombrés chaque hiver, avec les effectifs les plus élevés de décembre à janvier.

Critère 5: Le site abrite habituellement en hiver plus de 20'000 oiseaux d'eau). Ce nombre a été atteint la plupart du temps durant le mois de janvier en 1995, 1999, 2002, 2005, 2006, 2007. (Cf annexe Station ornithologique suisse pour les annees de 2005, 2006, 2007: Extraits des rapports annuels 2003/04 – 2010/11 : tableaux réserve OROEM Les Grangettes).

Critère 6: Le site remplit le critère de 1% des individus d'une population d'oiseaux d'eau pour les espèces suivantes : grèbe huppé (4482 en Janvier 2009/2010, Annex) et fuligule morillon (9,033 en Decembre 2007/2008, Annex)

Critère 8 : Le site est important comme une source d'alimentation pour les espèces piscicoles suivantes: truite lacustre (*Salmo trutta ssp)*, omble chevalier (*Salvelinus alpinus)*, brochet (*Esox lucius)*, brème (*Abramis brama)*, carpe (*Cyprinus carpio)*, corégone sp (*Coregonus sp.)*, ablette (*Alburnus alburnus)*, perche (*Perca fluviatilis)*, ombre commun (*Thymallus thymallus).*

Critère 9 :
Le site abrite l'entier de la population de rainettes vertes (Hyla intermedia) de la basse plaine du Rhône (Dubey, S., Ursenbacher, S.& Fumagalli, L. 2006 Origine des populations de rainette verte (Hyla spp.) de l'ouest de la Suisse. Rev.Suisse Zool. 113(4) :879-887).

---

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) **:**
Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

1. La région biogéographique est celle du Plateau suisse (sous-division: plateau occidental).
2. Alpine

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) **:**
1. GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Cahier de l'environnement N^{0}137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Berne. 48 pages.
2. Les régions biogéographiques d'Europe, Agence européenne pour l'environnement, 2005.

---

16. Caractéristiques physiques du site :
Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Géologie et géomorphologie
L'entier du site repose sur des dépôts du Quaternaire qui remplissent l'ancienne auge creusée par le glacier du Rhône. L'épaisseur totale de ces terrains meubles serait d'environ 800 m, ce qui positionne le fond rocheux à près de 400 m en dessous du niveau de la mer. La partie supérieure comprend des alluvions de formation deltaïque franchement lacustres, puis, en surface, des sédiments palustres ou des alluvions graveleuses du Rhône.

Le delta créé par le Rhône dans le Léman est le plus grand de Suisse. Il occupe toute la largeur de la plaine entre le Bouveret et Villeneuve et comprend donc à l'Ouest une frange valaisanne. Depuis ces travaux, le fleuve a exclusivement déposé ses alluvions devant le Bouveret. Le site inclut toute la partie sommitale de cet édifice souterrain, en particulier une plateforme immergée appelée beine lacustre. Ce haut-fond à l'écart des courants du Rhône et de l'Eau Froide mesure 4 km de longueur et 1 km de largeur. Le lac n'y excède pas 12 m de profondeur sur l'essentiel de sa surface et comprend une frange bordière de près de 2 km^2 où la hauteur d'eau est inférieure à 2 m. Ces hauts-fonds ont fait l'objet d'une intense exploitation. Le dragage s'est étendu plus récemment à la partie centrale du delta dont le volume diminue inexorablement puisque plus aucun apport alluvial ne s'y produit.
Le môle du Grand Canal et les digues aménagées un peu au large de la rive limitent l'action destructrice des vagues sur la roselière.

Origine
L'origine du site est naturelle.

Hydrologie
Le niveau du lac Léman est réglé.
Les bras du Rhône qui se sont développés durant le dernier millénaire sont encore visibles en de nombreux endroits. Là où ils ne sont pas en eau, on peut les repérer par la présence de bandes marécageuses ou de terres noires. Le mieux conservé est celui du "Vieux Rhône" qui peut être suivi sur 4 km depuis la rive lacustre, d'abord sous forme d'un chenal d'eau semi-dormante, puis sous forme d'un très petit canal. On peut citer également l'ancien Bey, qui a pratiquement disparu lors de la création du Grand Canal. Sur le côté valaisan, le canal du Stockalper et celui de la Bouverette assurent le drainage de la plaine. L'endiguement du Rhône et le creusement du Grand Canal ont empêché la divagation naturelle.
1ère correction du Rhône 1863-1894. 2e 1936-1960.
La correction du Rhône et l'assainissement de la plaine au 20ème siècle ont figé la dynamique naturelle qui autrefois assurait la régénération des milieux. Le réseau hydrographique actuel est constitué de canaux d'écoulement artificiels : le Grand Canal, les canaux des Grangettes, le canal de la Mure, qui assurent le drainage des terres agricoles à l'amont des réserves.

L'hydrologie du site a été influencée par l'intervention de l'homme. Le Rhône a été canalisé supprimant les inondations dans la plaine du Rhône et la dynamique naturelle du cours d'eau. Ces corrections ont réduit l'apport de matériel fin (sables) dans le delta. Le débit moyen du Rhône à la porte du Scex (1935-2002) est 183 m^3/s, maxi 227 m^3/s (1999), min 127 m^3/s (1976).

Le site des Grangettes reste néanmoins le principal rivage naturel du littoral lémanique.

Qualité de l'eau (physique ou chimique)
La qualité de l'eau du Lac Léman est assez bonne à bonne selon les endroits (Suivi de CIPEL). Il existe des problèmes avec quelques substances organiques. En terme de flux annuel (Rhône), 9 produits phytosanitaires ont été trouvés dans les eaux du Rhône et proviennent de rejets industriels (données 2006). On y trouve aussi des pesticides d'origine agricole. Toutefois, sur l'ensemble de l'année 2006, on observe une diminution des concentrations de divers pesticides. Grâce à des mesures prises au niveau du traitement des eaux usées (stations d'épuration), dans l'agriculture et l'industrie, une nette amélioration de la qualité des eaux du lac s'est produite, notamment une diminution du phosphore, initiant un processus de restauration de la qualité biologique du lac Léman. La concentration en oxygène du lac ne descend pas au-dessous de 4 mg/l dans les eaux profondes. La teneur en métaux lourds des eaux du Léman demeure faible.

Profondeur, fluctuations et permanence de l'eau
Le lac Léman est permanent. Sa profondeur moyenne est de 152,7 m et maximum de 309,7 m. Toutefois, la partie lacustre, située à proximité des rives naturelles du site, est constituée en grande partie de vastes zones de hauts-fonds, la beine littorale, dont la profondeur varie entre 0 et 12 mètres.

Climat
Le climat est tempéré de type océanique avec des saisons bien marquées. La moyenne annuelle des précipitations est d'environ d'1 m/an et celle de la température de 9,1°C (Aigle).

---

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :
Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).
Le site est situé dans le bassin versant du Rhône. Le Léman est alimenté par plusieurs cours d'eau dont le principal est le Rhône, qui prend sa source au dessus du village de Gletsch, à l'extrémité nord-est du canton du Valais. Le bassin versant est composé de montagnes calcaires et métamorphiques (versant nord des Préalpes et des Alpes) avec un climat de type continental et des précipitations abondantes et d'une partie du Plateau suisse (climat plus tempéré) occupé essentiellement par des surfaces agricoles, forestières ou urbanisées.

---

18. Valeurs hydrologiques :
Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.
Le lac Léman au bord duquel se situe le site Ramsar constitue le bassin de rétention naturel des eaux du Rhône dont la source se situe dans le massif alpin. Il joue également un rôle dans la maîtrise des crues.

---

19. Types de zones humides :
a) présence :
Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi.*

Marine/côtière : **A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)**

Continentale : **L** • **M** • **N** • **O** • **P** • **Q** • **R** • **Sp** • **Ss** • **Tp** **Ts** • **U** • **Va** • **Vt** • **W** • **Xf** • **Xp** • **Y** • **Zg** • **Zk(b)**

Artificielle : **1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)**

b) dominance :
Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

O; L, Tp; Ts; Xf ; W ; M ; 4; 9; 3; 2

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Ce vaste site marécageux façonné par les anciennes divagations du Rhône abrite de nombreux milieux humides différents bien reliés entre eux. Les rives lacustres, la beine littorale, les roselières lacustres et terrestres, le bas-marais, les prairies à molinie, les saulaies buissonnantes marécageuses et les forêts inondables festonnent le littoral de leurs ceintures végétales.

Plus de deux cent plans d'eau de toutes tailles sont disséminés dans l'espace protégé, offrant une large palette d'habitats aux organismes amphibiens et aquatiques.

Les principaux groupements végétaux présents sont typiques de la ceinture marécageuse des bords de lac d'eau douce: végétation des rives d'eau courante, herbiers de characées, prairies immergées à potamots, groupements à nénuphars, groupements à lentilles d'eau, roselières, formations à marisques, magnocariçaies, parvocariçaies acidophiles et neutro-basophiles, prairies à molinies, prairies à populages, végétation de grandes annuelles nitrophiles, végétation de petites annuelles éphémères, endroits piétinés humides, manteaux de saules, aulnaie, forêts mésophiles de bois dur et de bois tendre.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les marais et les forêts alluviales des Grangettes abritent des roselières et des groupements dont la flore est riche et diversifiée.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Avifaune

Le site est inscrit dans l'inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale OROEM n°8 et dans l'inventaire des «Important Bird Areas of Switzerland, objet N° CH009» qui recense au niveau international les sites prioritaires pour la conservation des oiseaux. Les sites abritent des espèces spécifiques pour lesquelles le pays concerné porte une responsabilité particulière pour leur protection. A part des oiseaux hivernants les espèces IBA suivantes ont été notées comme nicheuses: Milan noir (*Milvus migrans*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Pic vert (*Picus viridis*). En tout, plus de 270 espèces d'oiseaux ont été observées (données station ornithologique de Sempach).

Invertébrés

Près de 40 espèces de libellules ont été recensées. 5 espèces sont potentiellement menacées NT : le sympétrum noir (*Sympethrum danae*), le leste fiancé (*Lestes sponsa*), le gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus)*, le gomphe très commun (*Gomphus vulgatissimus*) et le cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*).

On relève sur le site 4 espèces d'orthoptères comme potentiellement menacées NT, la decticelle chagriné (*Platycleis albopunctata albopunctata*), le criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*), le conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) et l'oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*).

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Valeurs sociales

Activités de loisirs: la promenade, l'équitation, la découverte de la nature et l'ornithologie sont importants dans le site, mais sans effets négatifs notables. Ces activités sont compatibles avec le site dans leur ampleur actuelle. Le camping, la navigation et la baignade sont importants et limités à certains secteurs. Un balisage limite la navigation.

Education: des panneaux d'information sur la flore, la faune et les milieux naturels sont présents à différents endroits du site. La Fondation des Grangettes organise également des excursions de découverte de la nature.

Agriculture: présente localement de manière intensive.

Pêche: la pêche professionnelle est autorisée pratiquement partout, mais elle est bien réglementée. La pêche amateur est autorisée hors des secteurs interdits de navigation.

Production forestière: des plantations (principalement de peupliers) subsistent dans des forêts alluviales.

Chasse: elle est autorisée en dehors du périmètre des réserves d'oiseaux d'eau OROEM. Des mesures de régulation à l'égard des carnivores, des corvidés chassables, des chevreuils et des sangliers peuvent être prises.

Approvisionnement en eau potable: -

Approvisionnement en gaz naturel : un gazoduc traverse le site.

Valeurs culturelles

Monuments : La ferme de l'Essert classée monument historique en 1995 (transformations et travaux soumis à autorisation du canton, mention au registre foncier).

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar:

La partie lacustre appartient au domaine public des Etats de Vaud (VD) et du Valais (VS).

La grève lacustre et les pseudo roselières en bordure de lac appartiennent aux états de VD et du VS. La majorité des terrains riverains des Grangettes sont propriétés de la Commune de la Tour-de-Peilz et de Pro Natura (soit env. les 4/5 des 5km de rive). Exclusivement la Tour-de-Peilz entre le Rhône et le Vieux-Rhône et exclusivement Pro Natura entre le hameau des Grangettes et les Saviez. Pour la partie valaisanne les terrains appartiennent aux communes et à la bourgeoisie ainsi qu'à des propriétaires privés. Concentré autour du hameau des Grangettes et ses alentours immédiats, on trouve la commune de Noville et quelques propriétaires privés. L'Etat de Vaud possède quelques parcelles disséminées sur le site.

b) dans la région voisine:

Les terrains situés dans la région voisine du site appartiennent essentiellement aux domaines publics cantonaux (lac, ports), aux domaines privés (forêts, camping), aux communes (forêts) et à des privés (zones agricoles et/ou urbanisées).

---

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Agriculture: présente localement (anciens marais drainés).

Pêche: pêche professionnelle sans limitations. Pêche amateur limitée dans les secteurs ouverts à la navigation.

Production forestière: présente mais pas dans les réserves naturelles . Quelques plantations (principalement de peupliers et de chênes) sont présentes dans des forêts alluviales.

Activités de loisirs: sur terre: promenade, découverte de la nature, ornithologie, équitation, cyclisme, camping. **Sur eau:** navigation et divers sports nautiques intensément pratiqués, mais surtout concentrés à la belle saison, plages, baignade, ports, parapente.

Education: Observatoires, panneaux d'information, sentiers nature, centre nature en projet.

Voies de communications: plusieurs routes, chemin de fer régional.

Habitats: chalets (résidences secondaires), habitations privées isolées, hameaux, ports et chantier naval, camping.

L'importance de ces différentes activités peut être qualifiée de modérée à forte selon les saisons et leur localisation.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Elle est principalement occupée par de l'agriculture et de la sylviculture intensives (cette dernière dans une moindre mesure), de l'habitat (agglomérations), des infrastructures touristiques dans les zones riveraines proches des agglomérations et des voies de communication.

Agriculture: principalement occupée par de l'agriculture intensive et des cultures maraîchères.

Production forestière: présente, dans une moindre mesure.

Activités de loisirs: promenade, découverte de la nature, ornithologie, équitation, cyclisme, parapente, camping, navigation, installations portuaires, plages, photographie, promenade canine.

Urbanisation: hameaux, agglomérations de taille moyenne, zones industrielles et artisanales.

---

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

- **dans le site Ramsar:**

  Facteurs passés

  - Projet de construction d'une route reliant Villeneuve à Bouveret en bordure immédiate de la réserve des Grangettes (projet retenu se situe plus en amont en dehors du site protégé).
  - Vers 1960, exploitation de gravières à La Mure, à La Praille et en Chaux Rossa qui sont aujourd'hui des étangs.
  - Convention du Rhône, drainage de la plaine pour la construction de canaux.

  Facteurs présents

  - Anciennes décharges et pollution des eaux dans le secteur des Saviez et de Monthey; eutrophisation des canaux. La décharge des saviez a fait l'objet d'un important projet d'assainissement réalisé en 2010.
  - Affluence importante des touristes sur terre et sur eau (promeneurs, cyclistes, ornithologues, naturalistes, baigneurs, navigateurs, photographes, promenade canine) avec des conséquences négatives sur l'avifaune.
  - Présence d'embarcations, d'engins de plage, de planches à voile et de baigneurs dans les secteurs lacustres interdits d'accès et sur les rives attenantes, ainsi qu'à à leurs abords immédiats.

- Parapentes.
- Fosses de draguage dans la beine lacustre dues à l'extraction du gravier.
- Exploitation de gravier entre l'Eau Froide et le Grand Canal.
- Projet de forage d'hydrocarbures dans le lac.
- Présence de ports et de campings dans le site et dans ses abords immédiats.
- Présence de chalets (résidences secondaires), cabanons de jardins, haies et jardins à la végétation exotique.
- Erosion régressive de la rive et des ceintures de végétation riveraine (roselières).
- Embuissonnement des marais.
- Progression des espèces végétales néophytes (l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*), le buddleia de David (*Buddleja davidii*), le renouée du Japon (*Reynoutria japonica)*).
- Tendance au vieillissement du peuplements
- Endiguement du Rhône.

Facteurs potentiels

- Développement de nouveaux loisirs lacustres.
- Hydravions (manifestation ponctuelle). Pollutions accidentelles.
- Isolement biologique des Grangettes par rapport aux deux versant de la vallée (corridors faunistiques).
- Augmentation de la pression du public.
- Augmentation du réseau routier entre Villeneuve et le Bouveret (projet en cours)
- Exploitation de gravier dans la région du Gros Brasset.

- **dans la région voisine :**

  Facteurs présents

  - Exploitation des terres agricoles situées dans les environs du site trop intensive, en particulier le maraîchage (elles jouent un rôle important pour l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux).
  - Extension des périmètres d'urbanisation.
  - Développement de la zone industrielle et artisanale.
  - Parapentes.
  - Artificialisation et entretien intensif des canaux.
  - Augmentation du réseaux routier entre Villeneuve et le Bouveret (projet en cours)
  - Développements d'infrastructures de loisirs: port, plage, camping qui augmentent la pression sur le site.

---

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Au niveau national

- Site protégé dans son ensemble, sous la qualification d'objet d'importance internationale, par l'ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale du 21 janvier 1991 (révision le 15 juin 2001). Les mesures de protection sont l'interdiction de la chasse aux oiseaux d'eau pendant toute l'année, l'interdiction partielle de la navigation et de la baignade dans des secteurs lacustres. Les chiens doivent être tenus en laisse et les promeneurs doivent rester sur les chemins balisés.
- Site protégé, sur territoire vaudois, par l'ordonnance fédérale concernant l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale du 10 août 1977. L'objet doit être conservé intact

ou ménagé le plus possible.

- Site protégé en grande partie, sur territoire vaudois, par l'ordonnance fédérale sur les zones alluviales d'importance nationale du 28 octobre 1992. Le but de protection est la conservation intacte du site sur le plan qualitatif et quantitatif et sa régénération s'il y a lieu.
- Les bas-marais sont strictement protégés par l'ordonnance fédérale sur les bas-marais d'importance nationale du 7 septembre 1994. Le but de protection est leur conservation intacte sur le plan qualitatif et quantitatif et leur régénération s'il y a lieu.
- Les sites les plus importants pour les batraciens sont protégés par l'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du 15 juin 2001. Le but de protection est la conservation des sites de reproduction et de migration des populations de batraciens recensés.
- Site protégé, sur territoire vaudois, par l'ordonnance fédérale sur les sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale du 1er mai 1996 qui lui confère une protection au niveau du paysage et des éléments qui le caractérisent.

Au niveau cantonal
Canton de Vaud

- Le site sur territoire vaudois est protégé par le plan d'affectation cantonal du 20 mai 1997 (PAC 291), modifié en 2000 (PAC 291 bis, plan des circulations) qui intègre les nouvelles dispositions de protection fixées dans les ordonnances fédérales. Les principales mesures sont les interdictions de naviguer (navigation limitée à certains secteurs), de construire, de sortir des chemins indiqués dans le PAC 291 bis.
- Inscrit dans le Règlement du 29 juin 2005 sur les réserves de chasse et de protection de la faune du Canton de Vaud (Réserves de faune) OROEM N° 8
- Le site est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites du canton de Vaud (IMNS).
- Inventaire des régions archéologiques, art.67 de la LPNMS (Loi de la protection de la nature des monuments et des sites).
- Recensement architectural du canton de Vaud, Section Monuments et Sites, 1991.

Canton du Valais

- Le site est un district franc fédéral sous l'OROEM n°1 selon Bouveret / St-Gingolph Arrêté quinquennal 2006-2010. Le district franc cantonal n°157 La Praille jouxte la délimitation du site RAMSAR.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib X ; II ; III ; IV X ; V X ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Canton de Vaud : La Fondation des Grangettes a été créée en 1989 par Pro Natura Suisse, Pro Natura Vaud et le Cercle de sciences naturelles de Vevey-Montreux. Elle entretient et gère actuellement 80 hectares de milieux naturels appartenant à Pro Natura. Le premier plan de gestion des terrains gérés par la Fondation des Grangettes a été élaboré en 1990 et mis en vigueur en 1992. Ce plan de gestion a été partiellement révisé en 1997 et 2002, sur la base des résultats du suivi scientifique établi tous les cinq ans. Un nouveau plan de gestion réalisé conjointement par la Fondation des Grangettes et le Centre de Conservation de la faune et de la nature a été finalisé en novembre 2009 et validé par ces deux partenaires. Il intègre les surfaces gérées par la Fondation des Grangettes et celles en nature de marais gérées par le Canton, soit 191 hectares au total pour la période 2010-2019.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Gestion du site

Canton de Vaud

Les deux principaux intervenants sont la Fondation des Grangettes et le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN, dont fait partie le Centre de Conservation de la faune et de la nature CCFN). Elle assure les mesures d'entretien (fauchage, débroussaillage, revitalisation, lutte contre l'érosion) sur la base d'un plan de gestion. Le fauchage de certains secteurs est effectué par des agriculteurs. La Fondation des Grangettes organise chaque année, en fin d'hiver, une journée de nettoyage des rives (bois charrié par le Rhône, déchets) entre les Saviez et le Gros Brasset, avec l'aide d'un hélicoptère, à laquelle participe la population (450 personnes et 225 tonnes de matériel récolté en 2008). La Fondation MART organise quant à elle le nettoyage de la rive entre le Rhône et la plage à l'est du Vieux Rhône.

La Fondation des Grangettes effectue également de l'information sur le site (panneaux d'information, publications, excursions). Des panneaux d'information sur l'OROEM élaborés en collaboration avec la Commune de Noville, la Fondation des Grangettes et l'OFEV ont été posés en 2008 par le Centre de Conservation de la faune et de la nature en 2008. Un balisage complet du site a également été réalisé. Le centre de Conservation de la faune et de la nature gère plusieurs bas-marais d'importance appartenant à l'état de Vaud (fauche, débroussaillage, revitalisation, etc.). La gestion des surfaces soumises au régiment forestier est réalisée par l'inspection des forêts du 3ème arrondissement. Le plan de gestion forestier établi pour les parcelles gérées par la Fondation des Grangettes, a pour but, dans les grandes lignes, de laisser les forêts à leur libre évolution, sauf cas particuliers, notamment :

- stabiliser les rives
- sécuriser le cheminements
- favoriser les chênes

La commune de Noville assure l'entretient de toutes les berges des cours d'eau et des canaux. D'autres associations sont également actives(ex. : la Fondation MART qui organise des actions de nettoyage).

Canton du Valais

L'Etat du Valais gère le développement territorial du secteur inclus dans le site Ramsar. Le service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune applique sur la base des lois fédérales et cantonales de la chasse et de la protection des mammifères et des oiseaux sauvages, les directives de gestion de la réserve OROEM. Le canton du Valais participe aux séances de la Fondation des Grangettes comme invité.

Suivi des mesures de protection

Au niveau national

- Suivi des effectifs d'oiseaux d'eau dans les réserves d'oiseaux d'eau d'importance nationale et internationale, OROEM (mandat de l'Office fédéral de l'environnement à la Station ornithologique suisse).
- Suivi de quelques oiseaux nicheurs et estivants dans le site marécageux des Grangettes dans le cadre du programme national de suivi de la protection des sites marécageux en Suisse de l'Office fédéral de l'environnement en collaboration avec la Station ornithologique suisse.

Au niveau cantonal ou intercantonal

Le bilan des suivis scientifiques est réalisé tous les cinq ans :

- Rapports de suivi de la végétation
- Rapports de suivi de la faune
- Rapport de suivi après l'incendie du Gros Brasset
- Synthèses quinquennales 1992-1996, 1997-2001, 2002-2006
- Plans de gestion forestiers 1992 et 2003
- Réseau écologique cantonal (REC) : rétablissement des liaisons biologiques (interservices)
- Suivi annuel de la gestion de l'OROEM et du rapport selon le formulaire de l'OFEV par le garde-

chasse professionnel en charge du secteur.

Au niveau régional ou privé

- Rapports de suivi de la végétation
- Rapports de suivi de la faune
- Rapport de suivi après l'incendie du Gros Brasset¸
- Synthèses quinquennales 1992-1996, 1997-2001, 2002-2006
- Plans de gestion forestiers 1992 et 2003
- Comptage / recensement hivernal des oiseaux d'eau (station ornithologique Sempach).
- Suivi ornithologique des aménagements 2008 de la lagune et du banc de sable par la Fondation des Grangettes.
- Suivi des roselières lacustres dans les réserves naturelles gérées par la Fondation des Grangettes.

Surveillance des mesures de protection et de gestion

- La surveillance du site sur territoire vaudois est assurée par les surveillants permanents de la faune, les gardes-pêche permanents, les gardes forestiers (SFFN) ainsi que par le gestionnaire des réserves naturelles gérées par la Fondation des Grangettes, secondé par des auxiliaires.
- La surveillance du site sur territoire valaisan est effectuée par les gardes chasse professionnels de l'Etat.
- Sur le lac, la surveillance est exercée par les polices du lac des cantons du Valais et Vaud ainsi que les gardiennages professionnels.

---

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le nouveau plan de gestion 2010-2019 prévoit plusieurs aménagements dont la finalité générale est de privilégier les milieux ouverts et l'interface terre-eau:

- Rabattage des lisières autour des biotopes humides de La Mure
- Curage de l'étang du cercle et creuse des mares dans le Gros Brasset
- Aménagement de mares didactiques près de l'étang de la Praille
- Prolongement du fossé du Bey jusqu'au lac
- Débroussaillage et régénération du marais du Vieux Rhône
- Creuse de plans d'eau à la Mure et aux Polonais
- Réduction de la couverture des ligneux sur le marais de l'Aulagniez

De plus, un programme de réintroduction de la cistude est en cours d'étude.
Enfin, le Réseau écologique de la Basse Plaine du Rhône en cours d'étude permettra, à terme, d'inscrire la gestion des biotopes protégés des réserves naturelles des Grangettes dans une vision plus globale, à l'échelle de la Plaine et du Rhône en général.

---

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

De 1994 à 2010, un recensement systématique des diptères de la famille des Syrphidae a été entrepris annuellement dans le cadre du diplôme de troisième cycle en sciences naturelles de l'environnement de l'Université de Genève

- Groupe de recherche international sur le Léman : marquages des truites lacustres et des ombles.

---

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Balisage et panneaux d'information : le site OROEM est balisé sur le terrain, sur territoire vaudois, par 8 grands panneaux indiquant les dispositions de protection en vigueur. Ces derniers sont complétés au verso par des informations par thème sur le site.
- Site Internet: un site internet en français est en cours de développement par la Fondation des Grangettes. Outre les activités de la Fondation, il présentera le site, sa flore et sa faune, de même que sa gestion (www.lesgrangettes.ch).
- Des visites guidées de la réserve naturelle des Grangettes sont assurées par la Fondation des Grangettes afin d'informer et de sensibiliser les visiteurs à la richesse et à la valeur du site.
- Une petite société fait connaître la réserve des Grangettes à l'aide d'un bateau solaire électrique (24 places). Ces sorties peuvent être accompagnées d'un guide naturaliste et se prolonger à pied également.

Projets:

- Tour d'observation sur le terre-plein des Saviez au bord de la lagune.
- Sentier didactique dans la réserve naturelle des Grangettes.
- « Maison de la réserve » à l'entrée de la réserve naturelle des Grangettes. Compléments aux mesures d'accueil et d'information des visiteurs sur le site.

---

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le site est utilisé de manière assez intensive pour les loisirs, en particulier les sports nautiques et la baignade (localisés et saisonniers), le cyclotourisme, la promenade à cheval et à pied, l'observation des oiseaux. Un service régulier de bateaux (CGN) sillonne toute la partie lacustre durant toute l'année, de manière réduite en hiver. Il y a deux campings à l'intérieur du site (Bouveret et Les Grangettes). Une compétition internationale de parapente a lieu tous les ans fin août sur le lac devant Villeneuve. Une école de parapente a un lieu de pose entre mi-mai et mi-septembre sur le terre-plein des Saviez et survolent le lac devant Villeneuve toute l'année. Des régates ont lieu pendant la belle saison sur tout le lac et quelques régates hivernales ont lieu vers Villeneuve. Fin août une compétition de jet ski ainsi qu'une rencontre d'hydravions a lieu dans la baie du Bouveret..

---

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

a) La juridiction territoriale est exercée:
Canton du Valais: Conseil d'Etat du canton du Valais et les communes de St-Gingolph et de Port-Valais
Canton de Vaud: Conseil d'Etat du canton de Vaud et communes de Noville

b) La juridiction fonctionnelle est exercée:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud

---

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Canton de Vaud
Centre de Conservation de la faune et de la nature
Chemin du Marquisat 1
CH-1025 St-Sulpice
Tél: +41 (0)21 557 86 30 Fax: +41 (0)21 557 86 50
E-mail: Conservatrice de la nature: catherine.strehler-perrin@vd.ch
Conservatrice de la nature adjointe: najla.naceur@vd.ch
E-mail: Conservateur de la faune: sebastien.sachot@vd.ch

Fondation des Grangettes
Responsable Mr. Olivier Epars
Grand'Rue 17
Case postale 145
CH-1844 Villeneuve
Tél: +41 (0)21 968 10 25 Fax: +41 (0)21 961 10 25
E-mail: lesgrangettes@lesgrangettes.ch

Canton du Valais
Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune
Rue de l'Industrie 29
Case postale 478
CH-1950 Sion
Tél: :+ 41 (0) 27 606 70 00 Fax: +41 (0) 27 606 70 04
E-mail : peter.scheibler@admin.vs.ch
E-mail: yvon.crettenand@admin.vs.ch

---

34. Références bibliographiques :
Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- AGOSTI D., AMIET F., ARTER H., BRANCUCC M., CHERIX D., DUELLI P., DUFOUR C., GLUTZ VON BLOTZHEIM U.N., GONSETH Y., GROSSENBACHER K., HAUSSER J., HOFER U., KESSLER E., KIRCHHOFER A., KUIPER J., LANDOLT P., MAIBACH A., MARGGI W.A., MEIER C., MEYLAN A., NADIG A., MOESCHLER P., NIEVERGELT B., PEDROLIN C., RAHM U., RÜETSCHI J., SALVIONI M., SARTORI M., SCHIFFERLI L., SCHMIDH., STUTZ H., THORENS P., TURNER H., VOGEL P., WÜTHRICH M., ZAUGG B., ZBINDEN N., ZURWERRA P.A. 1994. *Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse.* Edit. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP Berne. L'environnement pratique. 97 p.
- DELARZE R. 1992. Plan de gestion des Grangettes. Rapport Fondation des Grangettes.
- COMITÉ DE GESTION DE LA FONDATION DES GRANGETTES. 2004. 13ème rapport d'activité (août 2003 – juillet 2004). Rapport Fondation des Grangettes.
- DELARZE R. 2009. Etude et gestion du site marécageux de Noville. Rapport no 55. Suivi scientifique de la végétation dans les réserves gérées par la Fondation des Grangettes. Résultats 2008. Rapport Fondation des Grangettes.
- DELARZE R. 2009. Commune de Noville. Réserve naturelle des Grangettes. Plan de gestion 2010-2019. Rapport interne de la Conservation de la nature et de la Fondation des Grangettes.
- FIVAT J. 2008. Etude et gestion du site marécageux de Noville. Rapport no 53. Suivi de la population de rainettes vertes (*Hyla arborea* et – ou *Hyla intermedia*) dans les réserves gérées par la Fondation des Grangettes. Rapport Fondation des Grangettes.
- GONSETH Y., WOHLGEMUTH T., SANSONNENS B., BUTTLER A. 2001. Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Cahier de l'environnement N°137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Berne. 48 pages.
- GONSETH Y., MONNERAT C. 2002. *Liste Rouge des Libellules menacées en Suisse.* Edit. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne et Centre suisse de cartographie de la faune, Neuchâtel. Série OFEFP: L'environnement pratique. 46 p.
- HEER L., INDERWILDI E., KELLER V., MÜLLER W., SCHMID H., STUCKI S. 2008. Important Bir Areas IBA Schweiz – Suisse – Svizzera – Switzerland. Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Zürich, und Schweizerische Vogelwarte Sempach.
- KELLER V. 1996. Rapport Ramsar Suisse. Un bilan de l'application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, cahier de l'environnement N° 268. 100p.
- MAUMARY L. 1991. Die Grangettes, ein Delta von nationaler Bedeutung. Ornis 1/91: 15-17

- MAUMARY L. 2008. Synthèse ornithologique aux Grangettes de l'hiver 2007/08 à l'automne 2008. Fondation des Grangettes, Villeneuve. 25 p.
- MEISTER A. 2006. Etude et gestion du site marécageux de Noville. Accueil et information du public dans les réserves naturelles des Grangettes. Rapport de la Fondation des Grangettes.
- MONNERAT C., THORENS P., WALTER T., GONSETH Y. 2007. *Liste rouge des Orthoptères menacés de Suisse*. Office fédéral de l'environnement, Berne et Centre suisse de cartographie de la faune, Neuchâtel. L'environnement pratique 0719 : 62 p.
- MONNEY J.-C., MEYER A. 2005. *Liste Rouge des reptiles menacés en Suisse.* Édit. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, et Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse, Berne. Série OFEFP :L'environnement pratique. 46 p.
- MOSER D., GYGAX A., BÄUMLER B., WYLER N., PALESE R. 2002. *Liste Rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse*. Ed. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne; Centre du Réseau Suisse de Floristique, Chambésy; Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, Chambésy. Série OFEFP «L'environnement pratique». 118 pp.
- NACEUR N. 1993. Etude de la diversité faunistique des mares des grangettes. Description et recherche des facteurs déterminants. Travail de diplôme postgrade en sciences de l'environnement. IGE. EPFL.
- NACEUR N. 2003. Etude et gestion du site marécageux de Noville, Rapport no 43. Suivi des invertébrés dans les mares et étangs gérés par la Fondation des Grangettes. Résultats 1997-2000. Rapport de la Fondation des Grangettes.
- NEET C., NACEUR N. 2000. Espèces animales menacées d'extinction du Canton de Vaud. Liste des espèces les plus gravement menacées. Mesures de conservation. Etat de Vaud (SFFN).
- SCHMID H., LEUENBERGER M., SCHIFFERLI L., BIRRER S. 1992. Limikolenrastplätze in der Schweiz. Schweizerische Vogelwarte, Sempach, 159 p.
- SCHMIDT B.R., ZUMBACH S. 2005. *Liste Rouge des amphibiens menacés en Suisse.* Édit. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), Berne, et Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH), Berne. Série OFEFP : L'environnement pratique. 46 p.
- www.lesgrangettes.ch
